

**CERTIFICAT FÉDÉRAL DE CAPACITÉ* PERMETTANT L'ACCÈS AUX
FILIÈRES BACHELOR DU DOMAINE SANTÉ HES-SO**

- Assistant.e dentaire
- Assistant.e en pharmacie
- Assistant.e médical.e
- Assistant.e en podologie
- Assistant.e en soins et santé communautaire
- Opticien.ne
- Orthopédiste
- Technicien.ne dentiste
- Acousticien.ne systèmes auditifs
- Technologue en dispositifs médicaux
- Assistant.e en promotion de l'activité physique et de la santé

**Les détenteurs d'un CFC Santé titulaires d'une maturité gymnasiale, d'une maturité spécialisée ou d'une maturité professionnelle peuvent entrer directement en formation Bachelor (moyennant l'épreuve de régulation pour les filières concernées).*

Selon l' Art. 6 du règlement d'admission en Bachelor HES-SO, un certificat d'une école de culture générale, complété par un CFC est considéré comme équivalent à une maturité professionnelle.